

Bureau du 1 avril 2008

Décision n° B-2008-6131

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Cession, à la Ville, d'un immeuble sur son terrain situé 20, rue des Deux Amants**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a été sollicité par la ville de Lyon en vue de l'acquisition, par voie de préemption, d'un immeuble situé 20, rue des Deux Amants à Lyon 9°. Il s'agit d'un immeuble de trois niveaux sur son terrain cadastré sous le numéro 118 de la section BP d'une superficie de 1 652 mètres carrés.

Cet immeuble fait l'objet au plan local d'urbanisme (PLU) d'un emplacement réservé n° 12 au bénéfice de la ville de Lyon en vue de la réalisation d'un espace vert public.

Aux termes de la promesse d'achat soumise au Bureau, la ville de Lyon, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 290 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La ville de Lyon aura la jouissance du bien à compter du jour où la Communauté urbaine entrera elle-même en jouissance, à savoir le jour du paiement du prix d'acquisition par cette dernière ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la Ville, de l'immeuble situé 20, rue des Deux Amants à Lyon 9° ainsi que la promesse d'achat susvisée.

2° - Autorise monsieur le président à signer cette promesse d'achat ainsi que tous les actes à intervenir.

3° - Le montant de cette cession, soit 290 000 €, fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,